

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE61

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 21

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« d) À la fin de la seconde phrase, les mots : « une installation répondant à cette obligation » sont remplacés par les mots : « des installations répondant à ces obligations » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.